

De: <info@santepublique-editions.fr>
Sujet: Voulez-vous recevoir le modèle de lettre-réponse à ENEDIS
Date: Wed, 18 Jan 2017 09:35:46 +0100
A: info@santepublique-editions.fr

Bonjour,

Les personnes qui ont fait signifier par huissier à ENEDIS la "sommation de ne pas faire" ont reçu récemment une lettre d'ENEDIS.

Si c'est votre cas, vous pouvez demander le modèle de lettre à envoyer en réponse, en adressant à :

info@santepublique-editions.fr

un mail intitulé : "Réponse à lettre d'ENEDIS après sommation de ne pas faire".

Ces lettres qu'ENEDIS vient d'envoyer en nombre n'ont qu'un seul but : tenter d'enrayer le mouvement des sommations qui s'amplifie, puisque plus de 2 300 personnes à ce jour y ont eu recours avec succès (alors que des centaines de personnes avaient auparavant subi la pose forcée du Linky avant que cette procédure soit disponible, malgré leurs lettres de refus envoyées en recommandé).

Gardons le cap et ne nous laissons pas impressionner.

L'enquête apporte chaque semaine de nouveaux éléments très embarrassants pour ENEDIS : après l'explosion d'un compteur Linky le 27 décembre 2016 en Auvergne, c'est le défaut d'assurance qui est désormais établi.

Si la "sommation de ne pas faire" fonctionne, c'est parce qu'elle est basée sur des arguments juridiques qu'ENEDIS ne veut pas voir arriver devant un tribunal. C'est la raison pour laquelle cette sommation a un effet dissuasif :

<http://www.santepublique-editions.fr/agir-avec-vos-voisins-contre-l-implantation-des-compteurs-linky-dans-votre-immeuble-c.html#sommation>

NB : La lettre de sommation de 21 pages sera mise à jour prochainement pour intégrer les nouveaux arguments motivant le refus du Linky.

La dépense (60 ou 75 euros) peut sembler élevée, mais encore plus élevé est le prix à payer pour les centaines de personnes qui ont subi des pannes sur leurs appareils électriques, qu'ils ont dû remplacer à leurs frais.

Plus grave : la responsable communication du Linky, Anne-Marie Goussard, a reconnu le 6 octobre 2016 devant plus de 120 personnes, dont le maire du 19ème arrondissement de Paris, qu'elle connaissait "10 cas" de personnes ayant dû quitter leur logement après la pose du Linky, à cause de l'apparition des symptômes de l'électrosensibilité !

Ce n'est donc pas le moment de laisser enfler les rumeurs, abondamment relayées il est vrai, selon lesquelles la sommation serait inefficace. C'est faux, la sommation est un outil qu'il faut continuer de manier.

La poignée de personnes qui ont subi la pose forcée malgré la sommation n'avait pas envoyé la copie au maire, ou n'avait pas affiché la sommation sur le compteur, comme cela est recommandé, ou était en situation d'isolement dans son immeuble, d'où l'importance de prévenir les voisins en utilisant les moyens de communication disponibles :

<http://www.santepublique-editions.fr/agir-avec-vos-voisins-contre-l-implantation-des-compteurs-linky-dans-votre-immeuble-c.html#direnou>

La lutte contre Linky est collective, j'encourage les collectifs contre Linky à aider chacun de leurs membres à convaincre ses voisins, en venant tracter en renfort dans son immeuble, dans son quartier, en faisant du porte-à-porte.

Il est aussi important d'assurer une vigilance collective sur le terrain et de ne pas hésiter à mettre en place des barrages physiques: garer un véhicule dans la rue, empêchant l'accès au compteur, ou poser des cadenas, des chaînes, mettre des verrous sur les portes des placards dans les immeubles, à condition de faire en sorte d'être bien présent pour la relève annuelle par ENEDIS qui est effectivement prévue dans le contrat :

<http://www.santepublique-editions.fr/indexc.html#verrou>

Si la résistance contre Linky s'amplifie, c'est parce que nous voyons de plus en plus clairement que le Linky permet la surveillance totale, annonce un déluge d'objets connectés capable de nous engloutir et, au final, la privation de nos libertés et bien plus encore.

Aujourd'hui plus que jamais, la sommation de ne pas faire est, et reste, d'actualité.

Merci pour votre implication !

Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé

<http://www.santepublique-editions.fr>

<http://www.santepublique-editions.fr/questions-reponses-sur-le-linky.html>

<http://www.santepublique-editions.fr/Linky.html>